ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance

Question écrite n° 126798

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le Livre blanc des ingénieurs et scientifiques de France de novembre 2011, consistant à enrichir le professionnalisme des diplômés en développant, au-delà de la seule acquisition des compétences, leur capacité à bien juger des situation, prendre des décisions, à d'adapter à des situations totalement nouvelles, à travailler en équipe.

Texte de la réponse

Une compétence est constituée par une somme de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. Ainsi, au cours des 2000 heures d'enseignement qui composent en moyenne une formation d'ingénieur, les élèves acquièrent des connaissances théoriques et pratiques lors des cours magistraux et travaux dirigés, mais également un savoir-faire et un savoir-être lors de leurs stages, de leur projet de fin d'études et en recevant des enseignements de sciences humaines, économiques et sociales qui représentent 15 à 20 % du volume d'enseignements dispensés en écoles d'ingénieurs. Au cours de ces enseignements, les élèves ingénieurs apprennent à maîtriser les données relatives à la société et au monde économique qui les entoure, acquièrent des capacités au management, sont confrontés aux méthodes de résolution de problèmes ainsi qu'à la gestion de crise. Les modules d'enseignement comprennent également des formations relatives à l'entrepreneuriat, au monde industriel et à la création d'entreprises. Les formations d'iingénieurs sont donc des formations complètes qui préparent les élèves qui les suivent à devenir des cadres ou des dirigeants aptes et opérationnels dès leur prise de fonctions.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126798
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 795
Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3862